

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

COMPTE-RENDU :

Le dix-neuf janvier deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DUBOIS (pouvoir donné à Martine COUET jusqu'à son arrivée à 21h30), Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA (pouvoir donné à Martine COUET), Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Cédric POTIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Christelle CORVAISIER a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Assainissement : Renouvellement de la convention avec le SATESE, Approbation du schéma directeur du système d'assainissement collectif
2. Personnel : Contrats de saisonniers
3. Finances : Liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget
4. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
5. Questions diverses.

Le compte-rendu du 8 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1/ ASSAINISSEMENT : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SATESE, APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire donne la parole à Claude JOUSSE.

1/ Renouvellement de la convention avec le SATESE :

Le SATESE est un service du Conseil départemental qui effectue, pour le compte de la commune, 2 contrôles annuels de la lagune pour vérifier la conformité des rejets.

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le SATESE (service du Conseil départemental) apporte une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Il convient de renouveler la convention, arrivée à expiration.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les modalités financières ont été modifiées. Le prix de base est fixé à 0,40€ par habitant (auparavant 0,31€). Le coût annuel sera donc de 515,20€ (auparavant 401,28€). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention « assistance technique » avec le SATESE pour 3 ans.

Claude JOUSSE informe qu'une anomalie a été constatée sur la lagune depuis le mois de septembre, le niveau est anormalement élevé. Une inspection caméra à la sortie du 3^{ème} bassin n'a pas révélé de solution. Cela n'empêche pas le fonctionnement de la lagune, mais le SATESE ne peut plus effectuer ses contrôles et cela empêche la pose du dégraisseur qui est prévue dans les travaux de mise aux normes de la lagune. La commune étant gestionnaire du système

d'assainissement, c'est à elle de tout mettre en œuvre pour trouver d'où vient l'anomalie et de la résoudre.

Eric PANCHEVRE demande pourquoi ce n'est pas au SATESE de solutionner ce problème.

Cyrille OLLIVIER lui répond que ce n'est pas dans les missions du SATESE qui sont de l'ordre du contrôle uniquement.

2/ Approbation du schéma directeur du système d'assainissement collectif :

Le schéma directeur du système d'assainissement collectif a déjà été présenté en Conseil municipal sans avoir été approuvé. La commune s'engage à réaliser des travaux de réhabilitation ponctuelle du réseau, de remplacement du réseau d'eaux usées et pluviales et de mise à niveau de la station d'épuration.

Délibération :

Madame le Maire donne connaissance au Conseil municipal du schéma directeur du système d'assainissement collectif, élaboré par le cabinet Label Environnement.

Sur le réseau, l'engagement de la commune est le suivant :

Travaux prévus	Rues concernées	Période de réalisation
Réhabilitation ponctuelle, essentiellement par techniques sans tranchée	Réhabilitation des canalisations : cour du Jardin, cour de la Petite Ondée, rue de Bel Air, chemin rural n°17, impasse du Pré de la Croix, route d'Etival. Réhabilitation des regards de visite : rue du Pont de 4 mètres, rue du Four à chanvre, rue de la Gare, cour du Jardin, allée du Square, cour de la Petite Ondée, cour Belle Vigne, rue de Bel Air, rue d'Etival, rue de Louplande.	Dernier trimestre 2015 et/ou 1^{er} trimestre 2016
Remplacement du réseau eaux usées (y compris partie publique des branchements)	Rue du Lavoir (jusqu'au lavoir), rue du Presbytère, place de l'Eglise (côté est), rue de la Mairie (jusqu'au château d'eau)	Second semestre 2016
Remplacement du réseau eaux pluviales	Rue de la Mairie	Second semestre 2016

Sur la station d'épuration, l'engagement de la commune est le suivant :

- 1/ Travaux de sécurisation de l'installation (clôture, portail).
- 2/ Mise en conformité réglementaire (débitmètre électromagnétique, remplacement de l'échelle limnimétrique du canal débitmètre de sortie).
- 3/ Amélioration du fonctionnement des prétraitements (capotage du bac de stockage des déchets de dégrillage, remplacement de la cloison siphon placée en entrée du 1^{er} bassin par un déssableur-dégraisseur statique).

Ces travaux seront réalisés en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le schéma directeur du système d'assainissement collectif.

2/ PERSONNEL : CONTRATS DE SAISONNIERS

Délibération :

Madame le Maire rappelle que la commune doit parfois faire face à des besoins urgents de personnels pour accroissement temporaire. Elle demande au Conseil municipal l'autorisation, pour le bon fonctionnement des services, de procéder au recrutement d'agents contractuels dès que des besoins seront ressentis.

Les agents contractuels seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade des adjoints techniques de 2^{ème} classe, des adjoints administratifs de 2^{ème} classe ou des adjoints d'animation de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder au recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité selon les besoins estimés.

Dominique COLIN demande des nouvelles de la possible création de poste d'agent des services techniques.

Martine COUET lui répond que le trésorier de La Suze a émis un avis favorable dans la mesure où l'embauche d'un titulaire est moins onéreuse que celle d'un contractuel. Ce point sera abordé au prochain conseil municipal.

3/ FINANCES : LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4/ COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

4-1 Commission communautaire Enfance/jeunesse/sociale : Cyrille OLLIVIER

La commission s'est réunie le 01/12/2015. Le point principal concernait le multi-accueil Valanou. Afin de réduire les inégalités sociales, la Caisse d'Allocations Familiales incite la Communauté de communes à fournir les repas à la place des parents sans que le prix ne soit modifié. La CAF verse une aide à hauteur de 80% de l'investissement (armoire réfrigérée, four de remise en température...). La commission ne s'est pas encore prononcée sur cette proposition de la CAF.

Aujourd'hui, 21 enfants sont accueillis au Valanou, une dizaine consomme un repas. La fourniture des repas serait assurée par une entreprise extérieure et impliquerait un besoin de personnel supplémentaire (2h/jour), ce qui représenterait un surcoût annuel entre 17 000€ et 20 000€. L'aide au fonctionnement versée par la CAF augmenterait de 5%

Sandrine DEMAYA déplore l'inégalité qui est faite au sein du territoire entre les parents employant une assistante maternelle (et payant les repas) et les usagers du Valanou dont le repas sera fourni sans surcoût.

Cyrille OLLIVIER rappelle que le Valanou a aussi une vocation sociale.

Martine COUET s'étonne du besoin en personnel de 2 heures par jour pour seulement une dizaine d'enfants concernés.

Cyrille OLLIVIER explique que les enfants ne mangent pas tous en même temps.

4-2 Commission communautaire tourisme : Sandrine DEMAYA

La gestion de la guinguette à Fillé a été reprise par les propriétaires du Rallye. Ils proposent une formule bistro plus abordable.

4-3 Commission communautaire environnement : Sylvie LE DRÉAU

La commission s'est tenue le 12/01/2016.

❖ En 2016, lancement des marchés suivants :

- Collecte, transport et traitement des déchets ménagers (6 150 000€ sur 6 ans).

- Enlèvement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries (2 200 000€ sur 4 ans).
- Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers (180 000€ sur 3 ans).
- ❖ Concernant le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), tous les contrôles de conformité n'ont pas été terminés du fait du départ de l'agent et les maisons vendues depuis n'ont pas non plus été contrôlées. Par ailleurs, des micro-stations ont également été installées sans contrôle préalable. Faut-il engager un contrôle à postériori ?
- ❖ Le Plan Local de Prévention des Déchets du Pays Vallée de la Sarthe vient de se terminer. Ce plan ne sera pas renouvelé par le Pays mais directement porté par la Communauté de communes. Faut-il recruter quelqu'un ?

4-4 Commission communautaire économie : Sylvie LE DRÉAU

La Communauté de communes espère que les travaux de la ZA des Noës à Spay pourront débuter en 2016.

4-5 Commission communautaire voirie : Claude JOUSSE

- ❖ Le projet de tourne-à-gauche vers Voivres sur la RD 23 pourrait être subventionné à hauteur de 60% par le Conseil départemental. Il resterait 75 000€ à financer. La commission voirie n'est pas favorable à la participation de la Communauté de communes dans ce projet car elle estime que la voie étant départementale, c'est au Conseil départemental de la financer en totalité. Par ailleurs, certaines communes craignent une baisse de budget pour la voirie de leur commune.
Martine COUET demande s'il paraît impossible que chaque commune participe au financement du reste-à-charge à hauteur de 5 000€. Elle prévient que si le projet de tourne-à-gauche est avorté, elle fera paraître un avis dans la presse. Elle rappelle que des élus étaient présents pour manifester après l'accident, aujourd'hui, certains se désistent.

Arrivée de Lydia DESBOIS à 21h30.

Claude JOUSSE précise que d'autres communes seraient en droit de demander un tourne-à-gauche, il y a d'autres points dangereux sur le territoire.

Martine COUET demande ce qui a fait qu'en 2014, les élus étaient tous d'accord et qu'ils ne le sont plus maintenant.

Claude JOUSSE répond qu'ils ne pensaient pas que le conseil départemental ne prendrait pas tout en charge.

Cédric POTIER demande comment avait été financé les ronds-points à La Suze.

Claude JOUSSE répond qu'il a été co-financé par les communes de La Suze, Roézé et Cérans-Foulletourte.

Lydia DESBOIS précise que la dépense concernant le tourne-à-gauche à Voivres a été inscrite au DOB de la Communauté de communes.

Dominique COLIN estime que si un tourne-à-gauche doit être aménagé à Voivres, il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas aménagé d'autres sur les points noirs de la Communauté de communes.

- ❖ Le budget pour les travaux de voirie 2016 est de 462 435€, les travaux à Voivres s'élèveront à 4 645€.

4-6 Commission communautaire finances : Lydia DESBOIS

Le DOB a été présenté. Il a été demandé aux commissions de revoir leurs priorités.

4-7 Commission communautaire aménagement : Christian GUYON

Le lotissement rue de la Gare est au point mort du fait de Sarthe Habitat.

5/ QUESTIONS DIVERSES

TERRAIN DE FOOTBALL : Dominique COLIN demande quelle a été la réponse de Roézé concernant l'utilisation du terrain de foot à Voivres.

Martine COUET répond que suite à la réponse insatisfaisante du club de foot de Roézé, Yannick GLOAGUEN a été interpellé sur le sujet, tout comme la commune de Roézé qui a demandé des explications au club. Il n'y a rien de nouveau depuis.

CHEMIN LAGUNE : Dominique COLIN a remarqué qu'il y avait beaucoup de véhicules qui passaient sur le chemin longeant la lagune.

Nicole GUYON lui indique que c'est un raccourci pour certains.

Le chemin (car ce n'est pas une route) est plein de nids-de-poule. Peut-être faudrait-il le condamner (barrière ?) pour qu'il devienne un chemin piétonnier.

TRAVAUX SNCF : Cédric POTIER demande ce qu'il en est des travaux SNCF prévus cet été. Martine COUET répond qu'elle sera recontactée fin janvier.

VOIVRAIS : Cédric POTIER fait remonter une remarque qui lui a été faite concernant l'article sur la MAM dans le Voivrais. Il n'est pas normal que la MAM soit mise en avant vis-à-vis des autres assistantes maternelles.

Sylvie LE DRÉAU répond que la MAM a payé un encart publicitaire, comme toute entreprise.

Martine COUET demande que ce point soit éclairci dans la prochaine feuille de chou, afin d'éviter les polémiques.

CHATEAU D'EAU : Dominique COLIN demande qui est en charge du château d'eau car des morceaux tombent.

Claude JOUSSE lui répond qu'il appartient au Syndicat d'eau de Brains-Souligné et que sa démolition est très onéreuse, donc non prévue pour le moment.

ECOLE : Christelle CORVAISIER fait remarquer que la place PMR est constamment occupée devant l'école (partie haute) par des parents venant déposer ou chercher leur enfant.

Eric PANCHEVRE souhaite faire le tour de problèmes abordés en conseil municipal pour connaître leur état d'avancement :

- ❖ **Cendriers parking école pour éviter la prolifération des mégots.** Cela va être régularisé. Cédric POTIER trouve anormal que des parents fument devant l'école et se demande s'il n'y a pas une loi qui interdit de fumer à proximité d'un lieu fréquenté par les enfants. Dans ce cas, un cendrier pourrait être installé sur le parking, en retrait de l'école.
- ❖ **Jeux pour l'école offerts par l'association des parents d'élèves.** Cédric POTIER répond qu'il n'y a pas de nouveau depuis le changement de bureau.
- ❖ **Problème avec la centrale de traitement d'air à la salle communale.** Claude JOUSSE répond que la ventilation est peu utilisée depuis que la chaudière a été réglée à nouveau. La température semble plus adaptée. Il faudrait faire des relevés pour comparer les dépenses d'énergie.
- ❖ **Problème d'électricité qui disjoncte à la salle communale.** Cela avait cessé, mais a repris depuis peu (le lave-vaisselle est en cause). L'armoire électrique est maintenant verrouillée car la serrure fonctionne.
- ❖ **Réparation des chéneaux de l'église.** Fait.
- ❖ **Remplacement du médecin.** Martine COUET répond qu'aucun médecin ne veut venir travailler seul sur les communes. Un nouveau groupe de travail a été formé à la Communauté de communes, il a évoqué la possibilité de salarier des médecins. Cependant, les médecins libéraux ne veulent pas travailler avec des médecins salariés. Un bus médical avait été évoqué mais ce projet n'est pas viable.
- ❖ **Mercure Boys Manufacture.** Les seules informations que la commune reçoit concernant ce dossier sont celles lues dans la presse. Martine COUET a demandé un rendez-vous avec la Communauté de communes et la Préfecture. Christian GUYON précise tout de même que tous les déchets ont été évacués.
- ❖ **Signalisation de la priorité à droite rue de la Mairie.** A voir en commission aménagement.
- ❖ **Problème de stationnement gênant sur le parcours piétonnier dans le cadre des Temps d'activité périscolaires.** Martine COUET répond qu'elle n'a jamais vu le véhicule en question pendant la durée des TAP.

- ❖ **Arrêt gênant du bus scolaire devant la mairie.** Un courrier est à faire sur ce sujet et sur les accidents qui ont eu lieu aux Randonnays.
- ❖ **Eclairage public dans le lotissement La Grande Coutardière.** Claude JOUSSE répond qu'il manquait un mât, qui est installé maintenant. Néanmoins, depuis le début de l'année, l'éclairage en bas de la rue de la Mairie ne fonctionne plus car les câbles ont été volés.
- ❖ **Panneau de signalisation pour l'école des Vallées.** Panneau installé.
- ❖ **Panneau de signalisation pour les zones d'activités.** A voir en commission aménagement.
- ❖ **Lave-mains cuisine de la salle communale.** Arrivée d'eau coupée mais toujours pas réparé.
- ❖ **Réhabilitation de la gare.** Il y a de nouveaux élus depuis les élections régionales.
- ❖ **Acquisition terrain pour cheminement du Lavoir.** Propriétaire est maintenant décédé. Cela va donc prendre encore un peu de temps.
- ❖ **Instauration d'un tarif ménage pour les associations.** Projet abandonné. L'autolaveuse ne sera pas mise à disposition non plus des associations. Le local ménage dans la cuisine est opérationnel. Un abri poubelle extérieur va être construit par les ateliers de la PJJ (le même qu'à l'école).
Dominique COLIN demande où cet abri sera installé. Martine COUET lui répond qu'il sera sur une place de parking côté petite salle.
Dominique COLIN demande s'il peut être installé à côté des Points d'apport volontaire. Martine COUET répond que ce n'est pas pratique par rapport à la situation de la cuisine.
- ❖ **Surconsommation électrique MAM.** Problème abordé avec l'entreprise de menuiserie, son assurance demande une expertise. Pas encore vu avec le plaquiste.
- ❖ **Suffisance des Points d'apport volontaire à la gare.** Claude JOUSSE précise qu'ils sont vidés 2 fois par semaine. La semaine de Noël, deux sur quatre ont été vidés mais la surcharge était moins catastrophique que d'habitude. Les PAV sont calculés selon le nombre d'habitants. La population ayant augmenté, est-il possible d'en avoir plus ? Sylvie LE DRÉAU se charge d'en faire la demande.
- ❖ **Eclairage en bas de la cour de l'école.** A voir en commission bâtiment.
- ❖ **Problèmes de punitions à la cantine.** Sandrine DEMAYA estime que cela s'est calmé. Cédric POTIER n'est pas d'accord. Il y a un problème de discipline à la cantine qui génèrent des cris de la part des surveillants et empêchent les enfants de dormir dans la pièce attenante. Il demande si un conseiller municipal a la légitimité pour aller observer ce qui se passe sur le temps du midi. Martine COUET n'y est pas favorable. Elle rappelle qu'une commission parents/élus/agents a été créée pour cela mais qu'aucune date n'a encore été fixée.

ARBRES GÊNANTS : Sandrine DEMAYA rappelle que des arbres appartenant à la commune tombent sur son terrain.

DATES DE CONSEIL MUNICIPAL : 9 février, 1^{er} mars, 29 mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet.

AGENDA : Commissions aménagement : - groupe A : 26/01 à 18h30
- groupe B : 30/01 à 10h30
- groupe C : 02/02 à 18h30

La séance est levée à 22h45.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	
Christian GUYON			